

Mairie de
Saint-Chinian



PC 034 245 24 00010 déposé le 29/11/2024	
Par :	Monsieur DISTILLI Adrien
Demeurant :	Manoir d'Armagnac 32330 COURRENSAN
Sur un terrain sis à :	3 avenue Raoul Bayou 34360 SAINT-CHINIAN
Cadastré :	AC 3
Nature des Travaux :	Changement de destination d'une habitation en commerce et local de stockage

Monsieur,

Vous avez déposé le 29 novembre 2024 en mairie de Saint-Chinian, un Permis de construire pour changement de destination d'une habitation en commerce et local de stockage.

Par lettre en date du 6 décembre 2024, nous vous avons demandé de bien vouloir compléter votre dossier.

L'ensemble des pièces n'ayant pas été adressé à la mairie de de Saint-Chinian au terme du délai de 3 mois à compter de la réception de la demande de pièces complémentaires soit en date du 9 mars 2025 vous êtes réputé avoir renoncé à votre projet.

Votre Permis de construire fait donc l'objet d'un rejet tacite.

Vous pouvez redéposer une nouvelle demande de Permis de construire complète si vous souhaitez réaliser votre projet.

Saint-Chinian, le 18/03/2025

**Le Maire,
Catherine COMBES**



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.